



Pétition Stop aux échos aériens sur les bâtiments

Elle demande aux députés l'élaboration d'un
Projet de Loi cantonale instaurant aux alentours de l'aéroport une
« Zone de constructions aux dimensions réglementées »

But du projet de loi : Sauvegarder la santé.

Constatant que :

- L'[Office Fédéral de l'Environnement \(OFEV\)](#) informe que : « **Le bruit stresse et rend malade¹... Le sommeil est perturbé à partir d'un niveau sonore nocturne de 40 à 50 décibels déjà.** ».
- L'[ADVOCNAR](#)² en 2010 et l'[AFSSE](#)³ en 2004 affirment que : **L'émergence et rythme du bruit : un bruit impulsif « Pic de Bruit » ayant un caractère soudain et imprévisible est plus nocif qu'un bruit continu de même énergie.**
- Les résidents des abords de l'aéroport doivent être protégés contre les pics de bruits des réflexions sonores.

Situation actuelle :

1. Des mesures ont montré une amplification du bruit aérien, **de 40 fois à Amsterdam et à Cointrin**, par les réverbérations d'un **bâtiment R+1 (Rez + 1 étage)** sur ses voisins.
2. **Légalement on ne peut être protégé que du bruit aérien direct** calculable, les mesures de réverbérations (avec un micro) n'étant pas prises en compte. **Les nuisances sur les habitants iront en s'aggravant avec les conséquences négatives affectant leur santé et l'avenir de l'aéroport sera compromis si ses riverains se plaignent de l'augmentation du bruit.**
3. **L'aéroport est un générateur de croissance économique régionale** (emploi et revenu) qui représente un potentiel pour le développement, surtout dans les secteurs des services, des hautes technologies, du commerce et des organisations internationales. **Il s'agit de se défendre contre l'augmentation du bruit des réverbérations (40 fois plus) induites par des nouveaux bâtiments et non contre l'aéroport.**
4. **Comme le stipule la loi** sur la protection de l'environnement [LPE - RS 814.01](#), il est du devoir de l'Etat [sic] « **de protéger les hommes, les animaux et les plantes....** » .

Ne pratiquons pas, **comme l'Etat**, la politique de l'autruche.
 Appliquons donc le principe de précaution pour l'avenir de notre cité, Genève.

Comme les 27 associations qui nous soutiennent, signez cette pétition !



5. **Demandons à l'Etat une « zone de constructions aux dimensions réglementées » garantissant des espaces verts suffisant pour absorber les échos. Zone délimitée là, où le bruit aérien direct, amplifié de 40 fois par les réverbérations des futurs bâtiments, dépasserait le bruit max autorisé pour l'habitation.**

Nom	Prénom	Adresse	Signature

La pétition peut être signée par toute personne, indépendamment de sa nationalité et de son lieu de domicile.

A retourner **avant le 20 juillet 2021** à l'ACO,
23 chemin de Joinville, 1216 Cointrin.



Accès aux dossiers
 complets⁴ avec ce QR Code



Pétition lancée par l'ACO avec le soutien de 27 associations :

- 1 L'**AIC** Association des Intérêts de Cointrin,
- 2 L'**AHPTSG** Association des Habitants du Petit-Saconnex-Genève,
- 3 **SOS** Patrimoine Contre l'Enlaidissement de Genève,
- 4 L'Association pour la Sauvegarde de Mategnin,
- 5 L'**AHQLAC** Association des Habitants du Quartier Lachenal-Canal de Versoix
- 6-15 **FLAGS** Fédération réunissant Les Associations de quartier du Grand-Saconnex et environs
- 16 Le Groupement des habitants des chemins Étang, Sauvage et environs
- 17 L'**ADMF** Association de Défense du quartier Molard-Fayards de Versoix
- 18 L'**AIALI** Association des Intérêts d'Aire – Le Lignon
- 19 L'**AIVV** l'Association des Intérêts de Vernier Village
- 20 L'**ASPTSV** Association pour la Sauvegarde du Petit-Saconnex Village
- 21 L'**ADIHQC** Association de Défense des Intérêts des Habitants du Quartier de la Citadelle
- 22 L'**AHCSA** Association des Habitants de la Commune de **SA**tigny
- 23 L'**ARAG** Association des Riverains de l'Aéroport de Genève
- 24 L'Association de défense des propriétaires de la zone de Crotte-au-Loup
- 25 L'Association pour la Sauvegarde du Plateau de St-George
- 26 **Pic-Vert** Assprop Genève
- 27 L'Association Rigaud-Montagne de Chêne-Bougeries

¹ **Le bruit stresse et rend malade** : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/bruit/info-specialistes/effets-du-bruit/effets-du-bruit-sur-la-sante.html>

² **ADVOCNAR** : Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes <http://www.advocnar.fr/>

³ **l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (l'AFSSE)** <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2003et1000Ra.pdf>

⁴ **Dossier Pétition Stop aux Echos** https://www.dropbox.com/sh/x5vyh7ne93dn7wm/AAAqzn9w1E0cffz1Z6C4Fsw_a?dl=0



Le 9 février 2020 Genève a refusé par référendum les modifications de zones de **Cointrin Est et Ouest**. Cependant cela ne suffit pas à protéger l'ensemble des abords de l'aéroport (ex. zones jaunes ci-contre) de constructions entraînant avec elles l'augmentation du bruit de 40 fois par réverbérations sur les bâtiments. **Ceci comprend également la surélévation d'étages qui est déjà en cours à Meyrin** entraînant aussi une augmentation de 40 fois plus de bruit sur leurs voisins.

La « zone de constructions aux dimensions réglementées » devrait être située là où le bruit direct, amplifié (de 40 fois) par les réverbérations des futurs bâtiments, dépasserait le bruit max autorisé pour l'habitation (57dB).

Les courbes isosoniques du [cadastre du bruit des SITG](#) se limitent à 50dB soit 5 fois (au lieu des 40 fois) plus faible que la valeur max autorisée, ce que nous concédons cependant comme admissible. La zone devrait donc être déterminée par la courbe isosonique de 50dB.

Demandons une Ceinture Verte autour de l'aéroport (à 50dB)

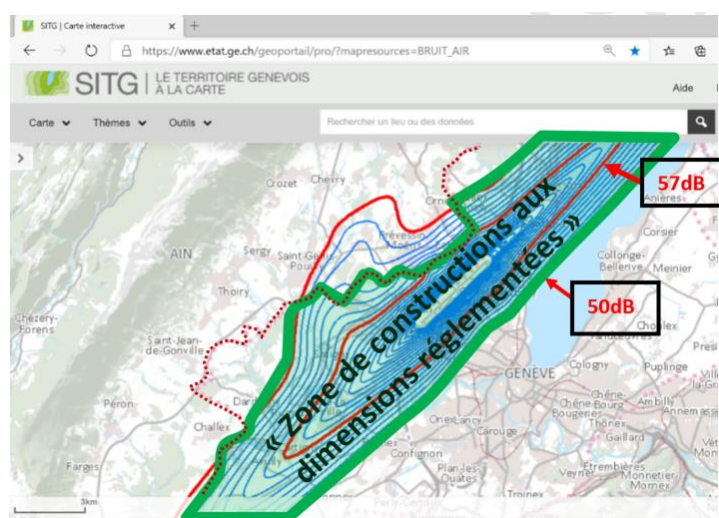


Figure 1 Proposition de la « Zone de construction aux dimensions réglementées »

La législation fédérale actuelle ne tient pas compte de l'effet des réflexions du bruit aérien sur les bâtiments. Elle ne protège donc pas les riverains de l'aéroport de l'augmentation du bruit qu'ils subissent par les échos car le [Manuel du Bruit aérien](#)⁵ [sic] « **Le calcul déjà complexe pour le bruit aérien deviendrait trop compliqué pour être encore faisable. Il n'existe actuellement aucun programme de calcul du bruit aérien qui tienne compte des bâtiments. Cette exigence ne correspond donc pas (encore) à l'état de la technique. Pour les motifs exposés ici, le calcul de l'effet des bâtiments n'est pas exigible** ».

Pétition lancée par l'ACO avec le soutien de **27 associations** :

- 1 L'ACO Association des Intérêts de Cointrin,
- 2 L'AHPTSG Association des Habitants du Petit-Saconnex-Genève,
- 3 SOS Patrimoine Contre l'Enlaidissement de Genève,
- 4 L'Association pour la Sauvegarde de Mategnin,
- 5 L'AHQLAC Association des Habitants du Quartier Lachenal-Canal de Versoix
- 6-15 FLAGS Fédération réunissant Les Associations de quartier du Grand-Saconnex et environs
- 16 Le Groupement des habitants des chemins Étang, Sauvage et environs
- 17 L'ADMF Association de Défense du quartier Molard-Fayards de Versoix
- 18 L'AIALI Association des Intérêts d'Aire – Le Lignon
- 19 L'AIVV l'Association des Intérêts de Vernier Village
- 20 L'ASPTSV Association pour la Sauvegarde du Petit-Saconnex Village
- 21 L'ADIHQC Association de Défense des Intérêts des Habitants du Quartier de la Citadelle
- 22 L'AHCSA Association des Habitants de la Commune de SAigny
- 23 L'ARAG Association des Riverains de l'Aéroport de Genève
- 24 L'Association de défense des propriétaires de la zone de Crotte-au-Loup
- 25 L'Association pour la Sauvegarde du Plateau de St-George
- 26 Pic-Vert Assprop Genève
- 27 L'Association Rigaud-Montagne de Chêne-Bougeries



⁵ Manuel du Bruit aérien : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/bruit/publications-etudes/publications/manuel-du-bruit-aerien.html>